

Politique relative aux risques en matière de durabilité (ESG)

Mise à jour le 17 novembre 2022

Objectif de la politique

La politique relative aux risques en matière de durabilité environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») décrit la prise en compte des critères extra-financiers lors de la sélection et de la gestion des actifs des portefeuilles gérés. La présente politique précise également le positionnement d'Isatis Capital sur la prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité (« principal adverse impacts » - PAI).

Pour rappel, Isatis Capital dispose d'une politique ESG depuis 2018, décrivant l'intégration des critères ESG dans le processus de prise de décision en matière d'investissement. Celle-ci a été amendée et complétée pour prendre en compte les récentes évolutions règlementaires en la matière.

Isatis Capital dispose également d'une procédure interne relative aux risques en matière de durabilité environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») qui présente les modalités pratiques de mise en œuvre de la présente politique.

I. NOTRE PHILOSOPHIE

1.1. Nos convictions et objectifs

Isatis Capital est spécialiste de l'investissement en capital développement, ses équipes financent et accompagnent des petites et moyennes entreprises (« PME ») françaises en croissance, rentables au moment de l'investissement, innovantes et souvent déjà développées à l'international ou ayant la volonté de le faire. Notre objectif est d'offrir à nos clients investisseurs de long terme, des produits performants et de qualité qui contribuent à la croissance économique de la France avec des impacts environnementaux en ligne avec les principes de l'Accord de Paris et sociaux, dans le respect des principes du droit du travail international et des droits humains.

En finançant l'économie réelle, nous contribuons à une création de valeur durable, tant au niveau social, environnemental que financier. Nous avons également une responsabilité au niveau de nos investissements dans la lutte contre le changement climatique défini dans l'Accord de Paris.

La philosophie de nos investissements repose sur la conviction que la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est essentielle dans la création de valeur durable et des performances des entreprises dans lesquelles nous investissons.



L'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos analyses améliore notre connaissance de l'entreprise en identifiant non seulement les risques en matière de durabilité mais aussi les opportunités de marché et de compétitivité pouvant avoir un impact sur la valorisation de l'entreprise.

En effet, l'identification de risques ESG et notamment ceux liés au réchauffement climatique qui peuvent affecter le développement futur de la PME ou présenter des externalités générant des impacts négatifs environnementaux, sociaux ou sociétaux, nous permet de sensibiliser l'entreprise à ces problématiques, à mieux contrôler ses risques et à mieux anticiper et réduire les coûts induits.

L'analyse des critères ESG ne se limite pas aux risques, elle offre aussi l'opportunité aux PME de développer de nouveaux produits ou services plus respectueux de l'environnement et du capital humain, de créer de nouveaux marchés et d'attirer de nouveaux talents. Isatis Capital met tout en œuvre pour aller dans ce sens.

1.2. Nos engagements

En soutien à ces convictions, Isatis Capital a publié une **Charte ESG**, énonçant nos engagements en matière d'enjeux ESG et disponible sur notre site internet.

Par ailleurs, Isatis Capital soutient aussi les initiatives suivantes :

- Principes pour l'investissement responsable (PRI) : depuis 2018, Isatis Capital s'engage à respecter, promouvoir et communiquer sur les six principes d'investissement responsable promus par les Nations Unies :
- 1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
- 2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- 3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- 4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- 5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- 6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.
- Les secteurs d'exclusions: nous excluons les secteurs définis dans notre Politique d'Exclusion¹ qui présentent, selon notre analyse, des impacts négatifs, directs ou indirects, sur les thématiques environnementales, sociales et de gouvernance.

¹ La Politique d'Exclusion d'Isatis Capital est disponible sur le site internet.



- Recommandations de la « Task Force on Climate-related Financial Disclosures » (TCFD): depuis avril 2021, nous nous efforçons de prendre en compte les recommandations de la TCFD pour l'identification, la gestion et la prise en compte de facteurs climatiques dans le cadre de la structuration de la gouvernance, de la stratégie, de la gestion des risques et des métriques utilisées.
- Initiative Climat International (ICI): en décembre 2021, Isatis Capital a également rejoint l'initiative Climat International (ICI), initialement dénommée « Initiative Climat 2020 », un projet français lancé en 2015 en France et désormais soutenu par les UN PRI, ayant comme objectif de réunir et mobiliser les acteurs du capital-investissement souhaitant apporter une contribution concrète à la lutte contre le dérèglement climatique.

II. CONTEXTE, OBJECTIF ET DEFINITIONS PRINCIPALES

2.1.Contexte règlementaire

La présente politique répond aussi aux exigences de transparence imposées par le Règlement (EU) 2019/2088 (« Disclosures » ou « SFDR ») relatives à la publication d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement, ainsi qu'aux exigences imposées par l'article 29 de la Loi Énergie-Climat sur la publication d'informations relatives aux risques associés au changement climatique et aux risques liés à la biodiversité.

L'objectif de la présente politique est de renforcer la transparence sur la manière dont Isatis Capital intègre d'une part les risques pertinents en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement et d'autre part les principales incidences négatives en matière de durabilité.

2.2. Définitions principales

▶ Risque de durabilité: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.



Risques environnementaux :

- ✓ Risques physiques : il s'agit des risques qui résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques, tels que :
 - La perte de valeur des placements détenus par les portefeuilles gérés et émis par des entités touchées par ces évènements climatiques ;
 - L'augmentation de la fréquence et du coût des sinistres à régler par les assureurs aux assurés ;

Les risques liés au changement climatique ou à la perte de biodiversité rentrent également dans cette définition de risques physiques.

✓ Risques liés à la transition écologique: il s'agit des risques qui résultent des ajustements effectués en vue d'une transition, telle que l'exposition aux évolutions induites par la transition écologique, notamment les objectifs environnementaux définis par le règlement Taxonomie, en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement.

Ces risques sont liés par exemple à :

- Une dépréciation des actifs, faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effets de serre (GES).
- Des pertes faisant suite à la fin de certaines activités financées jugées trop polluantes ou émettrices de GES.
- ✓ Risques juridiques et de réputation : les risques liés aux impacts financiers des demandes de compensation auprès des sociétés financées de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique, comme :
 - Des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes ou fortement émettrices de GES ;
 - Des assurances professionnelles, responsabilité civile exploitant, construction d'infrastructures.
- Risques sociaux : il s'agit des risques liés à la relation de l'entreprise avec chacune de ses parties prenantes (employés, clients, fournisseurs, société civile). Cela inclut notamment la protection des salariés en matière de santé et de sécurité, la lutte contre les discriminations, leur bien-être, et le respect des droits humains.
- ➤ Risques de gouvernance : les risques liés à la compétence de l'équipe dirigeante de l'entreprise, à l'éthique des affaires, aux engagements pris par l'entreprise sur les sujets de responsabilité sociale de l'entreprise (« RSE »), la structure de rémunération ou sa légitimité, l'existence de contrepouvoirs (la composition des conseils d'administration, l'adéquation des profils des administrateurs avec les besoins de l'entreprise, leur indépendance, le respect des actionnaires minoritaires).



▶ Principales incidences négatives (principal adverse impacts – « PAI »): il s'agit des incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité (questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption).

III. IDENTIFICATION ET SUIVI DES RISQUES DE DURABILITE

3.1. Activités concernées

Isatis Capital applique la présente politique à l'ensemble de son activité de gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA »), en intégrant sa démarche ESG à chaque étape du processus d'investissement.

Au travers de ses Fonds, Isatis Capital met en place une stratégie de capital développement et transmission dans des PME en croissance, innovantes et souvent déjà implantées à l'international. Le process d'identification et de suivi des risques de durabilité présenté ci-après se réfère donc à notre cœur de métier, à savoir nos investissements non cotés.

S'agissant des investissements cotés de nos Fonds, qui restent accessoires et limités principalement à des contraintes de liquidité règlementaires, une section dédiée ci-après décrit notre approche.

3.2. Principaux risques de durabilité identifiés

Les facteurs de durabilité peuvent avoir un impact significatif sur la valeur des actifs en portefeuille et, par conséquent, sur la valorisation du FIA.

Dans le cadre de notre activité de capital développement et transmission, nous avons identifié quatre dimensions d'enjeux prioritaires présentés ci-après.

Il convient de noter que ces risques de durabilité généraux doivent être déclinés et adaptés au niveau de chaque investissement pour tenir compte des particularités de chacun.

GOUVERNANCE

Structure de gouvernance et instances opérationnelles :

- Typologie, structure et fonctionnement du conseil
- Diversité au sein des instances de gouvernance
- Fonctionnement de la direction opérationnelle
- Structure d'actionnariat

Stratégie RSE et sensibilisation des dirigeants aux enjeux ESG

Ethique des affaires



Notre objectif est d'aligner la gouvernance des entreprises avec les standards de la profession tout en tenant compte des spécificités de notre univers composé de toutes petites entreprises.

Pour mener notre analyse et identifier les besoins et les points à améliorer, nous avons un questionnaire dénommé « Due Diligence ».

Les principaux axes sur lesquels nous agissons pour aider les entreprises sont :

- Mise en place d'une politique de fonctionnement écrite (régularité des Conseils, comptes-rendus écrits des Conseils, agenda envoyé aux administrateurs pour validation).
- Composition du Conseil ou des Comités est analysée sous l'angle de la compétence des membres pour le futur développement grâce à notre entrée au capital. Nous encourageons à nommer un administrateur indépendant dont l'expérience peut être un atout pour le développement futur de l'entreprise et les sensibilisons au besoin d'augmenter la représentation des femmes au Conseil et/ou Comités.
- o Par ailleurs, nous souhaitons que les enjeux de la responsabilité sociale de l'entreprise soient revus au plus haut niveau.

CAPITAL HUMAIN ET SOCIAL

Formation, développement des compétences et rétention des talents

Diversité et égalité des chances

Equilibre vie professionnelle – vie privée et bien-être général des salariés

Santé et sécurité des salariés

Environnement de travail multigénérationnel

Nous pensons que le bien-être au travail est un facteur clé de la performance de l'entreprise. Il est notamment crucial dans certains secteurs comme les services informatiques, les logiciels ou le digital pour attirer et retenir les bonnes compétences et les talents.

Pour mener notre analyse et identifier les besoins et les points à améliorer, nous disposons de deux questionnaires. L'un nommé « Due Diligence » envoyé au moment de l'acquisition et l'autre dénommé « KPIs revue annuelle » envoyé chaque année.

Les principaux points sur lesquels nous portons une attention particulière sont notamment :

- Une politique de valorisation du capital humain mise en place: la satisfaction des salariés et la rétention / attractivité des talents sont deux critères importants. Les instruments de mesure que nous utilisons pour les analyser sont, entre autres, le taux de renouvellement des effectifs, la nature des contrats de travail (CDI/CDD), recours aux stagiaires et intérimaires, la formation, la politique de rémunération et d'évolution de carrière, l'absentéisme, etc.
- Une pyramide des âges adéquate pour son développement futur : cela est particulièrement important dans les secteurs des Services Informatiques,



- Logiciels et Digital où la compétitivité sur le recrutement des personnes compétentes est importante et coûteuse et peut être un frein à la croissance.
- Une politique de non-discrimination et l'égalité des salaires entre les Femmes et les Hommes.

➤ ENVIRONNEMENT

Stratégie environnementale en matière de lutte contre la pollution et le réchauffement climatique

Transition vers une économie plus verte

Gestion des déchets

Consommation de l'eau

Exposition et capacité d'adaptation aux risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité

L'environnement est abordé sous deux angles.

- ✓ Sectoriel : nous investissons dans des secteurs relativement faiblement émetteurs en Gaz à Effet de Serre et peu polluants. Nous excluons les secteurs fortement polluants tels que : charbon, extraction de minerais, etc.².
- ✓ Au niveau de l'entreprise candidate : notre axe d'analyse porte sur l'impact environnemental à deux niveaux :
 - De l'activité sur le réchauffement climatique, la pollution et la biodiversité (risques physiques liés au réchauffement climatique). Nous vérifions si l'entreprise a mis des actions en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques, la consommation d'eau et la gestion des déchets.
 - Des produits et/ou services (éco-conception, cycle de vie et impact environnemental des produits ou services) : nous vérifions si l'entreprise met en place des solutions visant à réduire l'impact négatif de ses produits ou services par de l'innovation, la gestion des emballages etc.

> PARTIES PRENANTES

Relations avec les fournisseurs et achats responsables

Relations avec les clients

Les risques environnementaux et sociaux ne s'arrêtent pas aux portes de l'entreprise.

² Se référer à notre Politique d'Exclusion disponible sur notre site internet pour l'ensemble des exclusions sectorielles appliquées.



Il est important que l'entreprise intègre des critères environnementaux et sociaux dans le choix de ses fournisseurs. Par ailleurs, nous vérifions si le pourcentage des fournisseurs est significatif dans des pays peu respectueux des principes environnementaux, sociaux et d'éthique des affaires.

Par ailleurs, nous pensons que la satisfaction du client est un facteur fondamental pour une performance durable de l'entreprise. A l'aide de notre questionnaire, nous cherchons à identifier les actions mises en place par l'entreprise pour mesurer la satisfaction du client (enquête) et l'améliorer (certification de qualité...)

3.3. Suivi des risques de durabilité : une politique intégrée dans le process d'investissement

Toute l'équipe de gestion est impliquée dans la prise en compte des critères ESG. Nous considérons que le meilleur moyen d'accompagner les entreprises avec succès sur la voie du progrès dans la prise en compte des enjeux ESG est d'impliquer activement les Directeurs d'Investissements, interlocuteurs privilégiés des entreprises qu'ils suivent. L'aspect pédagogique est fort et repose sur une relation constructive et de confiance avec les dirigeants. Par ailleurs, nous pensons fondamental que le processus d'intégration ESG soit pensé et mis en place avec les Directeurs d'Investissements afin de s'assurer que la formalisation soit pertinente au regard de notre univers spécifique de PME.

La place de l'ESG est importante dès le départ du processus de décision d'investissement. En effet, avant de nous engager sur du long terme avec une entreprise, il est important que nous soyons confortés sur les risques de durabilité ESG. Cela commence par le choix des secteurs dont les externalités environnementales sont relativement faibles (nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), services aux entreprises, santé, industrie de pointe).

La non-prise en compte des enjeux ESG par l'entreprise que nous analysons dans la phase de due diligence n'est pas un facteur de renoncement à notre investissement. Néanmoins, avant la décision finale d'investissement nous validons certains points essentiels :

- Le modèle économique de l'entreprise analysée ne doit pas être fondé sur la réalisation d'activités dans les secteurs controversés identifiés dans la Politique d'Exclusion d'Isatis Capital.
- L'accord des dirigeants pour un rôle d'accompagnement d'Isatis Capital dans le développement futur de leur entreprise, dans la limite des outils et des pouvoirs dont elle dispose. Cela passe également par le respect des bonnes règles de gouvernance, de respect du capital humain et d'application d'une politique respectueuse de l'environnement. Cet accord porte aussi sur la transparence au niveau des risques de durabilité.

Isatis Capital envoie annuellement un questionnaire à l'ensemble de ses participations pour suivre les évolutions des différentes actions mises en place ou pour améliorer les points faibles.

Le questionnaire, présenté en annexe et revu tous les ans, est structuré autour d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui permettent de suivre l'évolution des enjeux ESG au sein de l'entité.



La discussion des facteurs extra-financiers doit par ailleurs être portée au sein des instances de gouvernance des sociétés en portefeuille, à minima deux fois par an.

L'objectif à moyen terme de Isatis Capital est de mesurer les actions mises en place pour réduire les impacts négatifs liés à l'activité et aux produits de l'entreprise et de la valoriser en tenant compte des aspects financiers et extra-financiers.

3.4.Limites méthodologiques

Pour rappel, l'univers de nos investissements est celui des entreprises de petite taille (5 à 70 millions d'euros de chiffre d'affaires) en croissance, rentables au moment de l'investissement, innovantes et déjà implantées à l'international ou ayant la volonté de le faire.

Isatis Capital a pour ambition d'aider les entreprises dans lesquelles elle a investi à initier ou à faire progresser leur démarche RSE incluant des outils de mesure des actions mises en place, dans la limite des outils et des pouvoirs dont elle dispose. Pour ce faire, Isatis Capital inclut dans le contrat de participation une clause spécifique ESG dont le but est de sensibiliser les entreprises aux risques en matière de durabilité et au suivi de leurs impacts sur leurs activités.

Cependant, la gestion et le développement de leur entreprise mobilisent fortement les équipes managériales de nos participations tant sur les actions opérationnelles que de structuration ou réflexion stratégique. Cela rend difficile pour l'encadrement de trouver du temps spécifique pour une démarche RSE formalisée, ou à améliorer les outils de mesure des impacts environnementaux et sociaux. La taille des équipes de management est souvent restreinte et dans la grande majorité des cas il n'y a pas de responsable RSE ou de directeur des ressources humaines (DRH). Par ailleurs, le défi de recruter et de conserver les talents est très important notamment dans le secteur des Services Informatiques, des Logiciels et du Digital qui représente une part importante de nos investissements.

3.5. Investissements cotés

Afin d'assurer la liquidité de ses Fonds, Isatis Capital investit de manière accessoire dans des actions ou des Fonds cotés. Pour ce type d'investissements, Isatis Capital s'assure uniquement du respect de sa politique d'exclusion.

IV. PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

Isatis Capital met en œuvre une stratégie de capital développement et transmission, dans des PME françaises en croissance, innovantes et souvent déjà implantées à l'international ou ayant l'objectif de le faire. Les opérations que nous finançons se font majoritairement en tant qu'actionnaire minoritaire et sont destinées à financer le développement organique ou par croissance externe des entreprises concernées.

Au sein d'Isatis Capital, la prise en compte des enjeux et des incidences négatives en matière de durabilité se fait à partir de l'identification de l'opportunité d'investissement, dès le premier



contact avec l'entreprise. Toutefois, la non-prise en compte de ces éléments par l'entreprise que nous analysons dans la phase de due diligence n'est pas un facteur de renoncement à notre investissement.

Compte tenu des caractéristiques des entreprises décrites ci-avant, il peut s'avérer difficile de développer des outils formalisés de gestion des incidences négatives : à ce stade, Isatis Capital n'intègre pas systématiquement l'ensemble des indicateurs obligatoires requis par l'annexe 1 des Regulatory Technical Standards (RTS) du Règlement SFDR lors de la prise en compte des principales incidences négatives (PIN) par une société de gestion de portefeuille.

Toutefois, nous nous réservons la possibilité d'évoluer vers la prise en compte de ces incidences, dès que notre organisation interne le permettra et que le flux des données sous-jacentes sera en place.

D'autre part, bien que la formalisation d'un outil de suivi quantitatif soit en cours de développement, Isatis Capital accompagne d'ores et déjà le management des sociétés en portefeuille afin d'identifier les principaux enjeux ESG ainsi que les éventuelles incidences négatives significatives. Les actions d'accompagnement menées tiennent compte du schéma de détention d'Isatis Capital (majoritaire ou minoritaire) et ont pour objectif, entre autres, d'améliorer la pratique ESG de l'entreprise.

V. REVUE DE LA POLITIQUE

La présente politique est revue à minima annuellement par le Codir et le RCCI d'Isatis Capital.



Disclaimer

Ce document a été réalisé par Isatis Capital et sa vocation est uniquement informative. L'information présentée ne prétend pas être exhaustive.

Il ne constitue pas une sollicitation, une recommandation, une offre de contrat relative à des produits financiers et ne peut pas se substituer à un conseil juridique, fiscal, financier, ou de toute autre nature. Ce document ne saurait fonder à lui seul une décision d'investissement.

Par ailleurs, il n'a pas fait l'objet d'une validation par une autorité de régulation. Le destinataire est invité à contacter son propre conseil pour toute analyse relative au contenu de ce document.

Certaines informations utilisées pour la rédaction du présent document sont publiques : cellesci sont susceptibles de changer à tout moment, sans préavis préalable et Isatis Capital ne saurait les garantir.

Toute reproduction, qu'elle soit partielle ou totale, sans l'autorisation préalable écrite d'Isatis Capital est strictement interdite. Isatis Capital ne saurait engager aucune responsabilité relative à l'usage qui serait fait de tout ou partie dudit document par une tierce partie non dûment autorisée.